



PAR COURRIEL

Québec, le 21 novembre 2024

Monsieur David Parent
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
dparent@spbsq.com



INFORMER

Objet : Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna – Questions complémentaires – DQ3

Monsieur,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **25 novembre 2024 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. L'intensification progressive du niveau sonore généré par l'équipement pourrait éloigner les espèces marines des sources émettrices de façon à réduire les risques de dommages associés au bruit des travaux (DB1, p.6 PDF).
 - a. Cette mesure d'atténuation a-t-elle été considérée dans le cadre du projet? Veuillez expliquer votre réponse.
 - b. Les équipements qui seront utilisés pour le dragage, le transport et le relargage des sédiments permettent-ils d'intensifier progressivement le niveau sonore généré?
 - c. Comment se comparent la drague hydraulique et la drague mécanique sur la possibilité d'intégrer cette mesure d'atténuation?
2. En plus des mesures pour atténuer les effets du bruit sous-marin, il existe des méthodes pour réduire la transmission du bruit dans l'eau (DB1, p.7 PDF). Avez-vous considéré l'utilisation d'un rideau de bulles pour atténuer la transmission du bruit émis par la drague? Veuillez expliquer votre réponse.
3. Vous avez affirmé en séance publique que : « le gabarit de dragage qui nous avait été fourni par Transports Canada était un gabarit de dragage qui a été de beaucoup réduit. On n'a pas retrouvé comment il avait été défini, mais c'est ça. Donc, on a dû déjà réajuster les budgets à la hausse pas mal pour réaliser les trois dragages » (Caroline Ratté, DT2, p. 59).

Alors que selon les informations que vous avez fournies dans votre étude d'impact sur l'environnement, la superficie du gabarit de dragage de 2018 était de 238 822 m² et que les volumes à draguer qui auraient été impliqués sont de 162 860 m³ (208 878 m³ avec le surdragage) (PR3.1, p. 132).

- a. Veuillez expliquer les différences entre le gabarit de dragage fourni par Transports Canada et le gabarit de dragage de 2018 ?
 - b. Compte tenu de vos prévisions de volumes sédimentaires totaux à draguer de 180 000 m³ sur 10 ans, déclinées en 3 dragages de 60 000 m³ et sachant que ces volumes sont très près des volumes calculés avec le gabarit de dragage de 2018 (162 860 m³) veuillez expliquer cette affirmation : « on a dû déjà réajuster les budgets à la hausse pas mal pour réaliser les trois dragages » (Caroline Ratté, DT2, p. 59).
4. Selon la modélisation hydro-sédimentaire que vous avez produite (Annexe QC-3, PR5.2), un dépassement des seuils de qualité de l'eau est anticipé dans le premier tiers inférieur de la colonne d'eau au site de rejet.
 - a. Combien de temps ce dépassement devrait-il durer à chaque relargage?
 - b. Comment se comparent la drague hydraulique et la drague mécanique par rapport à la durée de ce dépassement?
 - c. Est-ce que la diminution du nombre d'heures de travail à 8 h ou 10 h par jour, comme vous le proposez pour les 2e et 3e dragage, permettrait de respecter les seuils de qualité de l'eau?

5. Il est indiqué dans l'étude d'impact qu'une surveillance dans un rayon de 400 m autour des barges en déplacement sera réalisée en tout temps, par un membre de l'équipage de la barge ou du remorqueur (PR3.1, p. 193). Est-ce que cela signifie qu'aucun observateur ne sera attiré au site de dragage ni au site de relargage ? Veuillez expliquer votre réponse.
6. Vous indiquez que durant le dragage de novembre 2021, il y a eu très peu d'arrêts en raison de la présence de béluga (PR3.1, p. 186).
 - a. Veuillez préciser le nombre d'arrêts et la durée de ces arrêts.
 - b. Veuillez fournir à la commission le rapport de suivi réalisé en 2021.
7. Dans votre suivi no 3 (DA7.3), vous comparez le coût de la gestion terrestre et de la valorisation au coût d'un rejet en eau libre avec dragage hydraulique. Veuillez compléter cette comparaison en y ajoutant la différence entre un dragage hydraulique et un dragage mécanique.